



Mise à la porte par le médecin expert de mon assurance....

Par **JULIANNA92**, le **22/11/2017** à **15:27**

Bonjour tout le monde !!! Aidez-moi SVP !!!

J'ai été convoquée vendredi dernier par le médecin expert de mon assurance suite à un accident corporel (fracture du bras droit et déchirement de quelques ligaments du bras). Après 8 mois de souffrances, le rhumatologue a fini par me faire une infiltration sans parler de tout ce que j'avale comme cachets !! Il y a eu finalement une consolidation avec séquelles envoyée par mon médecin généraliste à mon assureur qui a fait un recours biensûr contre le parking d'un magasin où était située la barre de fer qui m'a fait chute durement et amenée directement par les pompiers.

Donc ce médecin expert m'a fait rentrer dans son bureau, m'a demandé mon nom et prénom, ainsi que ma profession... J'ai simplement répondu : " je suis retraitée invalidité Monsieur", et à partir de ma réponse il a commencé à devenir agressif en me disant " invalidité ?? mais de quoi ? il me faut la preuve de votre pourcentage et catégorie "

Dans un premier temps, je n'ai pas compris pourquoi il remontait si loin dans mon passé (9 ans en arrière), où j'avais effectivement été blessée dans un accident de travail ! Il finit par me dire " Madame, je me fous de votre épaule, j'ignore ce que vous avez...et si j'ai pas la preuve de votre pourcentage d'invalidité de cette période, vous pouvez prendre la porte !!!"

J'étais en larmes tellement il criait et il me jetait chaque éléments que je lui présentais concernant mon épaule qui me fait encore souffrir....

Sans m'avoir examinée, il m'a mise dehors.

AIDEZ-MOI à comprendre !!

JULIANNA.

Par **morobar**, le **22/11/2017** à **15:38**

Bonjour,

Il semble que vous présentiez un taux de handicap pour une affection de l'épaule, et l'expert est chargé d'examiner votre bras.

Il est normal qu'il s'intéresse à cet handicap et à son impact sur le traumatisme que vous avez subi.

Reprenez contact avec votre assureur pour dissiper le quiproquo.

Par **JULIANNA92**, le **22/11/2017** à **16:02**

Merci de m'avoir répondu Mr Morobar....

Mais j'ai déjà tél à mon assureur dès lundi matin ! J'ai résumé la situation et il m'a répondu " je dois attendre de toute façon le rapport de l'expert !" Je lui ai répondu " mais quel rapport ? je n'ai même pas été examinée !"

Pourquoi l'expert a-t-il besoin de remonter dans le temps avant de prendre en compte mon problème actuel ???

Par **chaber**, le **22/11/2017** à **16:18**

bonjour

[citation]Pourquoi l'expert a-t-il besoin de remonter dans le temps avant de prendre en compte mon problème actuel ???[/citation]Quand on se rend à une expertise médicale on prend son dossier d'invalidité surtout s'il peut y avoir aggravation vu la corrélation épaule-bras.

Le rapport du médecin expert sera certainement succinct et non concluant.

Si vous n'êtes pas satisfaite des conclusions il faudra provoquer une seconde expertise à vos frais.

Par **JULIANNA92**, le **22/11/2017** à **18:26**

Bonsoir Mr Chaber...

Merci de m'avoir répondu, mais je pense que vous confondez l'invalidité de mon dos d'il y a 8 ans, avec mon accident actuel qui est mon bras droit !! J'ai vu l'expert de mon assurance

vendredi dernier pour évaluer les séquelles de mon épaule et j'avais mon dossier médical complet concernant mon épaule ! Cet expert a demandé des preuves et pourcentage d'invalidité de mon dos qui date donc de 8 années !?

Que vient faire mon passé dans une expertise du présent ??

Par **chaber**, le **22/11/2017 à 18:40**

bonjour

[citation] mais je pense que vous confondez l'invalidité de mon dos d'il y a 8 ans, [/citation] Dans vos précédents posts il n'est nullement question de votre dos, mais simplement retraitee invalidité, pour reprendre votre expression.

Si vous êtes reconvoquée pensez à prendre votre dossier complet.

Par **Visiteur**, le **22/11/2017 à 18:41**

Bsr,

Cer expert doit voir de tout et n'importe quoi, un peu tendu, il n'a pas aimé votre présentation "" je suis retraitee invalidité "...

Si sa mission est de déterminer un taux global d'invalidité, il devait s'intéresser aussi à votre dos.

J'espère pour vous que vous obtiendrez un rdv chez un autre.

Bon courage.

Par **JULIANNA92**, le **26/01/2018 à 18:34**

Bonjour Messieurs,

Je reviens vers vous au sujet de ce médecin expert qui ne m'a pas examinée, et au contraire a refusé mon dossier médical concernant mon épaule.... Mon assureur a bien reçu son rapport, mais a demandé à cet expert un complément d'information.

Entre temps, j'ai du revoir mon rhumatologue à force de souffrance, et a fait un rapport personnel déclarant une récurrence de scapulalgies droites dans un contexte de fracture du trochiter survenu effectivement le jour de mon accident.

A votre avis, que dois-je demander dans ces circonstances aggravantes à mon assureur ?

Merci de m'informer si vous le pouvez.

Par **JULIANNA92**, le **03/02/2018 à 20:42**

Personne pour me répondre ????

Par **morobar**, le **05/02/2018** à **10:32**

Hélas nous sommes sur un site juridique, mais avec peu de compétences médicales. Personnellement "scapulalgies" et "trochiter" ne font pas partie de mon vocabulaire. Selon ce que j'ai lu, la pathologie dont vous souffrez paraît bien liée à votre accident du travail antérieur selon vos propos de quelques années, et le médecin expert a semblé bien compétent sur ce point.

Par **JULIANNA92**, le **05/02/2018** à **19:18**

Monsieur Morobar, la chute que j'ai faite causé par un tiers n'a rien à voir avec mes problèmes de dos antérieurs... Je n'avais plus mal au dos lors de cette chute, je pratiquais la natation, ce qui me permettait de remettre mon dos en forme. Aujourd'hui je suis privée de tout... conduite, sport, difficulté à m'habiller...etc.... et de plus une récurrence récente. J'attends avec impatience que mon assureur m'envoie vers un autre médecin expert compétent.

Par **citoyenalpha**, le **06/02/2018** à **08:41**

Bonjour,

effectivement il n'y a plus que cela à faire.

Vous allez être convoqué à nouveau. Pensez à prendre votre dossier invalidité. L'expert en a besoin pour évaluer votre préjudice corporel.

[citation]Parfois, une aggravation de votre état de santé peut apparaître des mois ou des années après la date de consolidation. Vous pourrez alors éventuellement ouvrir le dossier en aggravation.

Pour ce faire, il convient de demander un certificat d'aggravation à votre médecin puis de le transmettre à l'assurance chargée de vous indemniser.

[/citation]

Je vous invite à consulter ce site :

<http://association-aide-victimes.com/>

Restant à votre disposition